

Custines

www.ville-custines.fr



Sommaire

Infos • 2-4

Questionnaire • 5-6

Célébrations eucharistiques,
ARC • 7

Flash N° 25 - Année 2021
Directeur de la publication : Pierre JULIEN
Conception et Impression :
Imprimerie Thorax - 54000 NANCY

Flash Info n°25
Janvier / Février 2021



INFOS PRATIQUES

● Mairie Tél : 03 83 49 34 36

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00.
Mardi, Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h.
Jeudi : 9 h à 12 h.
Fermeture les Jeudis après-midi,
samedis et dimanches.
Email : mairie@ville-custines.com

● Bureau de Poste Tél : 36 31

9, rue de l'Hôtel de Ville - 54670 CUSTINES
Web : www.laposte.fr

● Gendarmerie Nationale Tél : 03 83 49 30 76

9, rue Anatole France - 54390 FROUARD

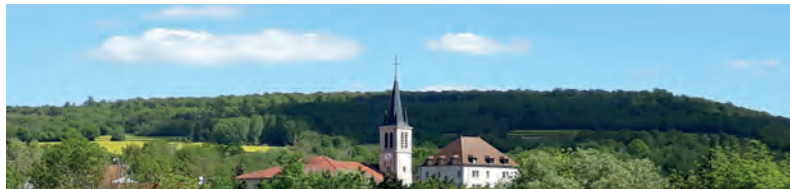
● Bassin de Pompey Tél : 03 83 49 81 81

Rue des 4 Eléments - 54340 POMPEY

● Urgence médicale composez le 08 20 33 20 20

Un médecin libéral régulateur vous conseillera ou
vous orientera vers un médecin de garde ou un
service d'urgence, la nuit, le week-end et les jours
fériés.

● Pharmacie de garde N° Audiotele 32 37*
(accessible 24/24) * N° Audiotele : 0,34 € TTC/min



Reconnaissance avant la naissance

Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément (reconnaissance anticipée), dès que la grossesse est confirmée.

La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.

Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par le service d'état-civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe.

Le service d'état-civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.



Légalisation de signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile et présenter les documents suivants :

- Pièce avec la signature à légaliser
- Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature

Si vous ne présentez pas de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins. Elles doivent être munies de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence.

Vous devez signer au guichet devant l'agent.

Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix.



Carte Nationale d'Identité et Passeport



Un examen ? un voyage ? Pensez à vérifier la date de validité de votre pièce d'identité.

La pré-demande de renouvellement est à faire sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

ensuite prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales (mairies les plus proches : FROUARD, NOMENY, NANCY, DIEULOUARD...)

Recensement à la journée Défense

N'oubliez pas de venir vous faire recenser pour la Journée Défense et Citoyenneté dans les 3 mois qui suivent la date de vos 16 ans. Une attestation vous sera délivrée et sera nécessaire lors de votre inscription au permis de conduire, examens,

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous présenter en mairie avec **vos** livret de famille, votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.



Distribution de sel pour la campagne 2021

Pour les particuliers :

- Le samedi 23/01/2021 de 10h00 à 12h00

Bruits : Travaux de bricolage ou de jardinage - Réglementation

Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00





RGPD

Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état-civil ne peuvent être publiées dans la presse ou le bulletin annuel de la commune que si, au moment de l'établissement de l'acte, **les personnes concernées ont donné leur accord** à cette publication.

Si vous souhaitez que la **naissance** de votre enfant, votre **mariage** ou le **décès** de votre proche figure dans le bulletin municipal, nous vous proposons de donner votre accord écrit à l'accueil de la Mairie.

M., Mme..... (Nom, Prénom) *accepte qu'une information relative à l'événement d'état-civil déclaré ce jour soit publiée dans le bulletin municipal.*

-

-

-

Le (date)

Signature :

PLAN GRAND FROID RECOMMANDATIONS En période de grand froid...

Je suis vigilant et j'adopte les bons réflexes.

Je prends régulièrement des nouvelles des personnes de **mon entourage** particulièrement sensibles aux effets du froid (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes isolées...).

J'inscris mes proches en Mairie sur le **registre confidentiel des personnes sensibles** (compléter le formulaire ci-joint et/ou s'adresser en Mairie). Ce registre permet au CCAS de contacter les personnes signalées et de déclencher une intervention locale ciblée si un problème est détecté.

J'appelle le 115 ou j'avertis la gendarmerie si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi 9h – 12h / 13h30 – 18h

Mardi 9h – 12h / 13h30 – 17h

Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h

Jeudi 9h – 12h / Fermée


Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 17h

Tél : 03 83 49 34 36


mairie@ville-custines.com


Numéros d'urgence :


 SAMU / Pompiers : 112

 Urgence sociale : 115

 Gendarmerie de FROUARD : 03 83 49 30 76

 EDF ERDF : 09 726 750 54

 GRDF : 0800 473 333

 SAUR : 03 55 66 45 00

Le plan Grand Froid



Durée :
au moins 2 jours
Veille saisonnière :
du 1^{er} novembre
au 31 mars

Les niveaux de vigilance

déclenchés par les préfets

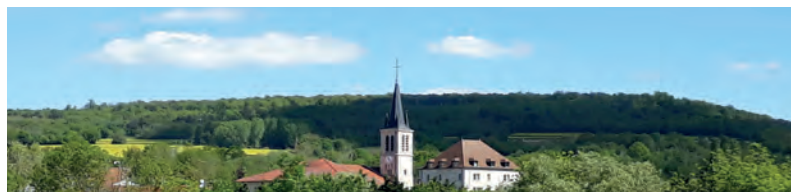
1	2	3
« Temps froid »	« Grand froid »	« Froid extrême »
positive (jour) ☀	négative (jour) ☁	négative (jour) ☁
de 0 à -5°C (nuit) 🌙	de -5°C à -10°C (nuit) 🌙	inf. à -10°C (nuit) 🌙

MASQUES : NE PAS LES JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

PROCÉDURE A RESPECTER

Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que **les mouchoirs, masques et gants soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.**





CATASTROPHES NATURELLES SÉCHERESSE : Procédure de déclaration de sinistre

- Les dossiers de demande de catastrophe naturelle (sécheresse) sont déposés dans **l'année du sinistre** en mairie, qui les transmet en préfecture en **janvier l'année suivante**.
- En fonction des données collectées, l'Etat détermine s'il s'agit d'une catastrophe naturelle ou non. Si la commune est déclarée sinistrée, l'arrêté est publié en général **courant juillet**.
- Les assurés ont **10 jours suivant la parution de l'arrêté** pour déclarer le sinistre à leur assureur.

SÉCHERESSE
Que faire en cas de dommage sur votre bien ?

Dans un contexte d'accélération des phénomènes de sécheresse, le risque de retrait-gonflement des argiles (RGA) prend de l'ampleur et constitue un risque majeur en raison des dégâts matériels qu'il provoque. Comment réagir en cas de sinistre ?

1. Déclaration de son sinistre pas à pas

Avant le sinistre

- Contractez une assurance en dommage « catastrophe naturelle »**
Il existe une garantie « catastrophe naturelle » obligatoire pour les habitants des zones à risque. Vérifiez que votre contrat d'assurance couvre bien ce risque.
- Prévoyez également l'assurance dommage-ouvrage**
L'obligation de l'assurance dommages-ouvrage est indépendante de celle de la catastrophe naturelle. Elle est obligatoire pour les propriétaires de biens immobiliers.

Après le sinistre

- Constituez le dossier**
Avec vos photos, des descriptions et un plan de votre bien sinistré.
- Transmettez votre dossier**
 - **au maire de votre commune**
pour qu'il demande au préfet une reconnaissance de catastrophe naturelle.
 - **à votre assureur**
dans les 10 jours de la parution de l'arrêté.
 - **à votre assureur dommage-ouvrage**
si votre bien est déclaré sinistré dans les 10 jours de la parution de l'arrêté.
- Au Journal officiel, vérifiez que votre commune est sur la liste de l'arrêté faisant état de catastrophe naturelle.**
- Déclarez votre sinistre à votre assureur**
dans les 10 jours de la parution de l'arrêté.
- L'assureur va désigner un expert**
pour constater et évaluer les dégâts.

à savoir

Avec la loi Elan, les règles de construction de nouvelles maisons individuelles sont renforcées et protègent mieux contre le phénomène de retrait-gonflement des argiles dont l'exposition est identifiée comme moyenne ou forte.

N'hésitez pas à nous rapprocher de votre conseiller.
Pour plus d'informations : www.georisques.gouv.fr

DÉCHETTERIE

Depuis le 07 Septembre 2020, la déchetterie du Bassin de Pompey est fermée pour des travaux de rénovation. Pendant cette période, les habitants de Custines peuvent accéder à la déchetterie de Dieulouard.

Au préalable, il faut faire une demande de badge auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP) à cette adresse :

<https://www.bassinpompey.fr/badge-dechetterie>

Quelques informations sur la déchetterie de Dieulouard (sous réserve de protocole sanitaire) :

Adresse : rue Scarpone, 54380 Dieulouard

Les jours et horaires d'ouverture sont :

Pour les particuliers

- Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi de 9h à 12h et de 12h30 à 17h
- Dimanche de 9h à 12h

Pour les professionnels

- Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 10h à 11h et de 16h à 17h

<https://horairedechetterie.fr/dechetterie-de-dieulouard.html>





MAIRIE DE CUSTINES

Questionnaire

à destination des personnes ayant besoin d'assistance
en cas de confinement, plan canicule, plan grand froid

Vous :

NOM Prénom :

Date de naissance :

Vos coordonnées :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Situation familiale :

Seul(e) En couple En famille

Vous êtes :

Personne de 65 ans et plus

Personne adulte handicapée

Les difficultés que vous rencontrez :

Isolement

Mobilité réduite

Autres :

Votre conjoint ou personne avec qui vous vivez :

Nom Prénom :

Date de naissance :

Lien de parenté :

Enfants ou famille :

A proximité Eloigné

Bénéficiez-vous : d'un service d'aide à domicile

Si oui, Nom : N° tél :

d'un service régulier de soins infirmiers à domicile

Si oui, Nom : N° tél :

d'un autre service

Si oui, Nom : N° tél :



Nom de votre médecin traitant :

En cas de déclenchement du plan canicule, plan grand froid ou confinement :

Souhaitez-vous être appelé(e) à votre domicile : OUI NON

Si OUI à quel rythme :
 Toutes les semaines
 Tous les 15 jours
 Le matin de 8h30 à 12h
 L'après-midi de 13h30 à 17h

En cas d'absence durant ces périodes de surveillance, n'oubliez pas de nous tenir informé en téléphonant à la mairie 03 83 49 34 36.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM :
Téléphone :
Adresse :

Si vous remplissez ce formulaire pour une tierce personne, merci d'indiquer vos coordonnées :

NOM :
Téléphone :
Adresse :

Date.....

Signature :

Merci de nous tenir informé de toute modification qui serait à apporter concernant votre situation, vos coordonnées, les personnes à contacter.....

Téléphone 03 83 49 34 36

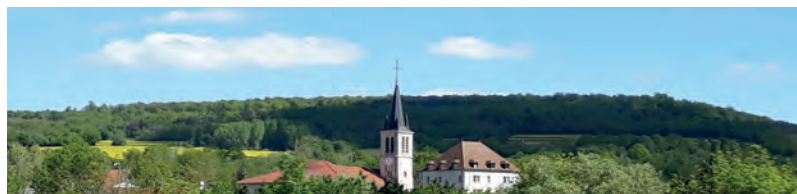
Tous les matins de 9h-12h

Lundi 13h30-18h - Mardi-Mercredi-Vendredi 13h30-17h

Fermé jeudi après-midi, samedi et dimanche)

Mail : mairie@ville-custines.com

Date réception en mairie :



Les horaires des offices sont à 9h30 sauf précision contraire.

Dimanche 3 janvier	Custines
Dimanche 10 janvier	Bouxières-aux-Dames
Dimanche 17 janvier	Malleloy
Dimanche 24 janvier	Malleloy
Dimanche 31 janvier	Custines
Dimanche 7 février	Bouxières-aux-Dames
Dimanche 14 février	Malleloy
Mercredi 17 février	Custines à 19h00 <i>Les Cendres</i>
Dimanche 21 février	Malleloy 1 ^{er} dimanche de Carême
Dimanche 28 février	Custines



QUELLES PERSPECTIVES POUR 2021 ?

Les articles pour le flash étant obligatoirement remis six semaines avant la parution, c'est en période de confinement que cet article est rédigé.

Pour 2021, nous aimerions pouvoir retrouver nos adhérents afin de pouvoir faire les sorties, repas et jeux qui n'ont pas pu être réalisés en 2020.

Pour ce faire, tout en respectant les règles gouvernementales sanitaires, l'esprit associatif doit se maintenir, et nous devons malgré tout vous demander la cotisation pour 2021 :

- La cotisation des adhérents 5€
- La cotisation Yoga et GYM reste inchangée 10€

Le premier don du sang 2021 aura lieu le vendredi 5 Mars.

L'Assemblée générale prévue en février est déjà fort compromise.

Si la pandémie ne nous permet pas d'organiser le repas de printemps, nous proposerons une vente d'un plat à emporter réalisé par un traiteur.

Nous sommes tous désolés de la situation actuelle, mais soyez sûrs de notre attachement. L'association des Retraités de Custines revivra bientôt et repartira toujours aussi dynamique.

Meilleurs vœux à tous. Protégez-vous et entretenez l'amitié avec vos contacts.

SÉNIORS

A défaut du traditionnel repas de fin d'année, la Municipalité a distribué des bons d'achats pour nos Aînés en décembre.

Ces bons sont utilisables jusqu'au 31 janvier 2021 dans les commerces custinois adhérents à cette initiative.

L'objectif est de redonner du baume au cœur à nos Séniors et de donner un coup de pouce à nos Commerces en cette période de crise sanitaire sans précédent.

reparlab BY **clarion**
RÉPARATION ÉLECTRONIQUE MULTI-MARQUES

Clarion Europe SAS
244, rue du Pré à Varois - 54670 Custines - www.reparlab.com

Taxi conventionné
Toutes distances - Tous transports
Transports aéroports.

TAXI BIBI n°3 Custines
06 12 78 57 10

abner.blanchard@gmail.com
www.taxi-nancy.fr

Transport VTC ◀
Transport BY NIGHT ◀
discothèques, soirées, événements
Transport médical (tout hôpitaux) ◀
dialyse, chimiothérapie, radiothérapie
Transport d'enfants vers ◀
écoles spécialisées, hôpitaux spécialisés, circuits scolaires

contact@taxibibi.fr **Agréé par la Sécurité Sociale**

Pétale d'Artiste

Fleuriste Décorateur

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES
03 83 24 46 26
petaledart@gmail.com

Le Temps d'un Instant Pour Soi

Soins esthétiques à domicile®

Sandra VIRY

Je me déplace 15 kms autour de Custines

Épilations / Manucures / Soins / Vernis

Tél. 06 49 85 80 89 Sandra.57150@live.fr

DALMOLIN

PUBLICITÉ ADHÉSIVE | PRINT NUMÉRIQUE | GRAVURE

MARQUAGES & COVERING VÉHICULES | ENSEIGNES | DÉCORATION DE VITRINE
LETTRES & DÉCORS PEINTS | PANNEAUX DE CHANTIER | TOTEMS | BÂCHES
PANCARTES | STICKERS | AFFICHES | POSTERS | DÉPLIANTS | PLAQUETTES
BROCHURES | CARTES DE VISITE | TRACTS | ENVELOPPES...

WWW.DALMOLINSARL.COM
14 RUE LAFAYETTE - 54320 MAXÉVILLE

03 83 32 12 03